



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'UNGAVA
VILLE DE CHAPAIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 19 mars 2019 à 19 h, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum;

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les Conseillères : Roxanne Tremblay
Lucie Tremblay
Denise Larouche

Messieurs les Conseillers : Daniel Forgues
Jacques Fortin
Guy Lafrenière

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale et greffière : Mariève Bernier

Était absente à la séance :

Madame la directrice générale adjointe et greffière suppléante: Mélanie Gagné

**1.
MOMENT DE RÉFLEXION**

**2.
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM**

Madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, constate le quorum de la séance.

19-03-55

**3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h.

19-03-56

**4.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-03-57

**5.
DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 MARS 2019**

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février et de la séance extraordinaire du 4 mars 2019;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance desdits procès-verbaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février et de la séance extraordinaire du 4 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

8. CONSEIL MUNICIPAL

8.1 RÉSOLUTION – APPUI POUR LES DÉMARCHES RÉALISÉES PAR LA FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS AU BÉNÉFICE DU RÉSEAU

19-03-58

CONSIDÉRANT QUE le Programme Village-relais a été lancé en 2006 et qu'il compte 41 municipalités accréditées à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE le Programme vise deux (2) grands objectifs qui sont de compter les effets de la fatigue au volant en offrant des lieux d'arrêt sécuritaire et contribuer au développement local des municipalités accréditées;

CONSIDÉRANT QUE le Programme s'inscrit parfaitement dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 et de son ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE l'entente qui lie les municipalités accréditées et le ministère des Transports est composée d'engagements des deux (2) parties et que la mise en œuvre et la réussite de ce Programme ne peuvent se faire sans la participation pleine et entière des Villages-relais avec leurs commerçants et celle du ministre des Transports;

CONSIDÉRANT QUE les Villages-relais se sont dotés d'une Fédération pour les représenter auprès des différents partenaires gouvernementaux;

CONSIDÉRANT QUE le Programme Villages-relais génère des économies substantielles au ministère des Transports en termes d'immobilisation et d'exploitation par rapport aux autres éléments formant les parcs routiers;

CONSIDÉRANT QUE la nécessité de promouvoir le Programme Village-relais pour être mieux connu du grand public et ainsi en assurer pleinement son rôle;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QU'au cours des dix (10) dernières années, le réseau a bénéficié de seulement trois (3) grandes campagnes de promotion, soit de 2012 à 2014;

CONSIDÉRANT les différences significatives qui existe entre les municipalités accréditées, tant au niveau de la population (de 270 à 10 000 de population), qu'au niveau des moyens dont elles disposent pour honorer leur engagement de Village-relais et qu'elles doivent respecter une charte qualité en offrant plusieurs services de base l'année durant;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités investissent et réalisent chaque année des travaux d'amélioration des aménagements afin de rendre les lieux publics plus accessibles et sécuritaires;

CONSIDÉRANT QUE par leur engagement pour la sécurité routière, les Villages-relais seraient en droit de s'attendre à une meilleure reconnaissance passant par le biais de programmes gouvernementaux ayant pour objectif de les assister au maintien de leur rôle qui offre davantage de services qu'un parc routier;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Chapais demande au député monsieur Denis Lamothe de la circonscription d'Ungava et au ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, de soutenir les Villages-relais et leurs préoccupations préalablement mentionnées qui sont notamment d'obtenir une campagne de promotion d'envergure pour mieux faire connaître les services du réseau et l'obtention d'un soutien du ministre des Transports et des ministères partenaires, Tourisme et Affaires municipales et de l'Habitation pour la réalisation de projets permettant aux Villages-relais de jouer pleinement leur rôle en matière de lieu d'arrêt sécuritaire pour les usagers de la route.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. **DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION**

9.1 **RÉSOLUTION - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET 1 DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DE NOTRE SOURCE D'EAU POTABLE (PPASEP)**

CONSIDÉRANT QU'en juin 2018, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a dévoilé la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 et son plan d'action, qui comprend le lancement du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) et impose des obligations aux responsables des prélèvements d'eau visés, dont celle de réaliser l'analyse de la vulnérabilité de leur site de prélèvement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité de la source d'eau potable de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes dudit programme et s'engage à respecter les exigences;

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;



No de résolution
ou annotation

19-03-60

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE le conseil municipal de Chapais autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

QUE madame Mariève Bernier, directrice générale ou madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville les documents relatifs à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2

RÉSOLUTION – AUTORISATION – LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT POUR L'ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DE NOTRE SOURCE D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QU'en juin 2018, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a dévoilé la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 et son plan d'action, qui comprend le lancement du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) et impose des obligations aux responsables des prélèvements d'eau visés, dont celle de réaliser l'analyse de la vulnérabilité de leur site de prélèvement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030, la Ville de Chapais, qui est responsable de l'alimentation en eau de la municipalité de Chapais, doit réaliser l'analyse de la vulnérabilité de la source d'eau potable de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à un appel d'offres sur invitation relativement à la fourniture de services professionnels en environnement pour l'analyse de la vulnérabilité de notre source d'eau potable;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise la directrice générale ou la directrice générale adjointe à lancer un appel d'offres sur invitation relative à la fourniture de services professionnels en environnement pour réaliser une analyse de la vulnérabilité de notre source d'eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3

RÉSOLUTION – DÉSIGNATION D'UN SIGNATAIRE — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE A LOISIR SPORT BAIE-JAMES DANS LE CADRE DE LA 2^E ÉDITION DE « CHAPAIS EN FÊTE »

CONSIDÉRANT QU'à travers le Plan stratégique 2013-2023, le Conseil municipal s'est engagé à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens et à bonifier l'animation du milieu de vie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais organise, en collaboration avec un regroupement de Chapaisiens, « Chapais en fête 2^e édition », un événement festif rassembleur d'envergure régionale, qui se tiendrait au centre-ville de Chapais le 20 juillet prochain;

CONDIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire déposer une demande d'aide financière à Loisirs Sport Baie-James dans le cadre de cet événement ;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 18 mars 2019;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

19-03-61



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE le Conseil municipal autorise madame Mariève Bernier, directrice générale, à déposer une demande d'aide financière à Loisirs Sport Baie-James pour le projet « Chapais en fête 2^e édition »;

QUE le Conseil municipal autorise madame Mariève Bernier, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais le protocole d'entente à intervenir ainsi que tous les documents relatifs à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

No de résolution
ou annotation

19-03-62

9.4 **RÉSOLUTION – DÉSIGNATION D'UN SIGNATAIRE — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES – PROJET « CHAPAIS EN FÊTE 2^E ÉDITION »**

CONSIDÉRANT QU'à travers le Plan stratégique 2013-2023, le Conseil municipal s'est engagé à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens et à bonifier l'animation du milieu de vie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais organise, en collaboration avec des organisations du milieu, « Chapais en fête 2^e édition », un événement festif rassembleur d'envergure régionale, qui se tiendrait au centre-ville de Chapais le 20 juillet prochain;

CONDIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire déposer une demande d'aide financière à l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) pour le projet «Chapais en fête 2^e édition»;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 18 mars 2019;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise madame Mariève Bernier, directrice générale, à déposer une demande d'aide financière à l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) pour le projet «Chapais en fête 2^e édition»;

QUE le Conseil municipal autorise madame Mariève Bernier, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais le protocole d'entente à intervenir, ainsi que tous les documents relatifs à la présente entente;

QUE le Conseil municipal autorise l'Administration régionale Baie-James à donner et à recevoir de l'information relative à ce projet dans le but notamment d'analyser le dossier, de compléter les informations, de confirmer la participation financière des autres partenaires, etc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19-03-63

9.5 **RÉSOLUTION – SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 2**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, notamment les équipements relatifs au centre de coordination des mesures d'urgence et au centre d'hébergement temporaire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

QUE la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la municipalité locale de Chibougamau pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

QUE la municipalité autorise la directrice générale, madame Mariève Bernier à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

9.6

RÉSOLUTION – ADJUDICATION - RÉALISATION DES TRAVAUX DE VENTILATION DE LA PISCINE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 18-07-202, la Ville de Chapais mandatait la firme d'ingénierie UNIGEC pour réaliser les plans et devis du projet de ventilation de la piscine municipale;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal autorisait madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe et trésorière à lancer un appel d'offres public relatif à la réalisation des travaux visant la ventilation de la piscine municipale;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions étaient recevables au bureau de la directrice générale adjointe jusqu'au 17 janvier 2019 à 11 h;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) soumissionnaires ont déposé une soumission conforme, à savoir :

Entrepreneurs	Montant de la soumission (avant taxes)
Construction Jacques Dubois & fils	586 900 \$
Cevico inc.	524 579 \$
Construction Bon-Air	495 752 \$
Biron (9170-7570 Québec)	525 000 \$

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat, à l'entreprise Construction Bon- Air pour la somme de 495 752 \$ plus les taxes applicables ;

QUE l'adjudication de ce contrat soit conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt 19-497 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOTÉE À L'UNANIMITÉ

10.

RESSOURCES HUMAINES

19-03-64



No de résolution
19-03-65

19-03-66

19-03-67

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

11. FINANCES ET TRÉSORERIE

11.1 RÉSOLUTION — APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2019

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois de février 2019 s'élevant à **1 378 823,61 \$** ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à **119 228,58 \$** soient acceptées telles que déposées;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDATION CANADIENNE DU REIN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a reçu une demande d'aide financière de la Fondation canadienne du rein en date du 20 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été traitée lors du comité plénier du 4 mars 2019;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accorde une aide financière de 100 \$ à la Fondation canadienne du rein dans le cadre de sa campagne de financement 2019;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02-622-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 RÉSOLUTION — AIDE FINANCIÈRE – FÊTE DES JUBILAIRES DE CHAPAIS, ÉDITION 2019

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a reçu, dans le cadre de la *Politique concernant l'attribution des aides financières accordées par la Ville de Chapais*, une demande d'aide financière du comité organisateur de la Fête des Jubilaires de Chapais pour l'édition 2019, qui aura lieu le samedi 18 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette demande cadre avec les critères d'attribution des aides financières et qu'une recommandation positive a été soumise au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été traitée lors de plénier du 18 mars 2019;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accorde une aide financière de 250 \$ au comité organisateur pour la Fête des Jubilaires de Chapais;



No de résolution
ou annotation

19-03-68

19-03-69

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE la somme soit puisée à même le poste budgétaire 02-622-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. GREFFE

12.1 RÉSOLUTION – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 19-498 AYANT POUR OBJET LA RÉMUNÉRATION, L'ALLOCATION ET LE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CHAPAIS

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il est donné à la présente séance, par **monsieur Daniel Forgues**, un avis de motion à l'effet que le Conseil municipal procédera lors d'une séance ultérieure, à l'adoption d'un règlement concernant la rémunération, l'allocation et le remboursement de dépenses des élus municipaux de la Ville de Chapais abrogeant les règlements 05-366 et 03-356.

Monsieur Daniel Forgues procède ensuite au dépôt du projet de règlement, et madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, présente l'objet et la portée du règlement déposé.

12.2 RÉSOLUTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT 19-497

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.C., c. C-19), qui permettent au conseil municipal de modifier un règlement d'emprunt par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et n'augmente pas la charge des contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le 7 février dernier, le conseil adoptait le règlement 19-497 décrétant des travaux de ventilation de la piscine municipale et l'affectation de la somme de 240 944 \$ des soldes disponibles du règlement d'emprunt fermé 10-398 en vue de financer une dépense de 520 477\$;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt doit être soumis au processus d'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2 doit être modifié d'ajouter le texte suivant à la fin du paragraphe : « , laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe B »;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4 du règlement 19-497 doit être modifié afin d'ajouter le paragraphe suivant : « Le remboursement des soldes disponibles se fera conformément au tableau d'échéance des règlements dont on approprie les soldes. La taxe spéciale imposée (ou la compensation exigée) par le règlement 10-398 et dont on utilise le solde disponible est réduite d'autant »;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE le conseil approuve les modifications ci-haut mentionnées du règlement d'emprunt 19-497 décrétant des travaux de ventilation de la piscine municipale et l'affectation de la somme de 240 944 \$ des soldes disponibles du règlement d'emprunt fermé 10-398 en vue de financer une dépense de 520 477\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

19-03-70

13.
URBANISME ET ENVIRONNEMENT

13.1
RÉSOLUTION – AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MELCC ET AU MFFP DANS LE CADRE DU PROJET DE DÉMANTÈLEMENT ET LA RECONSTRUCTION SECTEUR EST DU SENTIER CAMPBELL

CONSIDÉRANT QUE le projet de démantèlement et la reconstruction secteur est du sentier Campbell;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ainsi qu'une demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal, autorise monsieur Mourtaza Moussadjy, inspecteur municipal et responsable de l'urbanisme et de l'environnement à préparer, signer et présenter, pour et au nom de la Ville de Chapais, une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ainsi qu'une demande de certificat au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* pour le projet de démantèlement et de reconstruction secteur est du sentier Campbell.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2
RÉSOLUTION - MANDAT À ME DANIELLE GIRARD-GENDRON – PRÉPARATION ET SIGNATURE DES ACTES DE SERVITUDE DANS LE PROLONGEMENT DE LA 9^E ET 10^E AVENUE.

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a demandé à la Ville de Chapais de consentir une servitude sur les lots de la zone du prolongement de la 9^e et 10^e avenue;

CONSIDÉRANT QUE Paul Roy, Arpenteur- géomètre, a été mandaté pour procéder à la description technique pour l'implantation de poteaux et haubans;

CONSIDÉRANT QU'il y maintenant lieu de mandater un notaire pour la préparation de l'acte de servitude;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Me Danielle Girard-Gendron, notaire, en date du 15 octobre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal mandate Me Danielle Girard-Gendron, notaire, pour la préparation et signature de l'acte de servitude le tout conformément aux instructions fournies par Hydro-Québec;

QUE monsieur Steve Gamache, maire et madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière ou madame Mélanie Gagné, directrice adjointe, soient et autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chapais tous les documents nécessaires à cette fin.

19-03-71



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE la somme soit puisée à même le poste budgétaire 03-310-01-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.
SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

15.
TRAVAUX PUBLICS

16.
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

17.
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

18.
VARIA

19-03-72

18.1
RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – MME LUCETTE CORRIVEAU-LAROCHELLE POUR SES 45 ANS DE SERVICE À LA CROIX-ROUGE CANADIENNE

CONSIDÉRANT QU'à travers son plan stratégique, la Ville de Chapais s'est engagée à reconnaître et à valoriser les citoyens émérites;

CONSIDÉRANT QUE le 23 février dernier, la Croix-Rouge canadienne, section Chapais-Chibougamau, tenait son déjeuner reconnaissance de ses bénévoles;

CONSIDÉRANT QU'à cette occasion, Mme Lucette Corriveau-Larochelle, citoyenne de Chapais, recevait un certificat de fidélité de 45 ans en reconnaissance de ses services à titre bénévole de la Croix-Rouge canadienne;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire souligner l'implication de Mme Lucette Corriveau-Larochelle, implication si importante au dynamisme de notre communauté;

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée à Mme Lucette Corriveau-Larochelle pour ses 45 ans d'implication auprès de la Croix-Rouge canadienne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-03-73

18.2
RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – COMITÉ ORGANISATEUR DE LA 22^e ÉDITION DU DÉFI POLAIRE BAIE-JAMES 2019

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le Conseil municipal s'engage à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens;

CONSIDÉRANT le vif succès de la 22^e édition du Défi polaire de la Baie-James, qui a eu lieu le 9 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE cet événement constitue une fierté pour la population locale et contribue au dynamisme du milieu de vie chapaisien;



No de résolution
ou annotation

19-03-74

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QU'une bonne partie de ce succès est due à la contribution du comité organisateur et de ses bénévoles;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de souligner l'excellent travail de tous les organisateurs et bénévoles.

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée aux membres du comité organisateur pour la réalisation de la 22^e édition du Défi polaire Baie-James 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.3

RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – COMITÉ ORGANISATEUR DE LA 15^e ÉDITION DU TOURNOI DE HOCKEY ANNUEL DES CHEVALIERS DE COLOMB

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le Conseil municipal s'engage à encourager les rassemblements populaires;

CONSIDÉRANT le vif succès de la 15^e édition du tournoi de hockey annuel des Chevaliers de Colomb qui a eu lieu les 15, 16 et 17 mars dernier à l'aréna de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement constitue une fierté des Chapaisiennes et des Chapaisiens;

CONSIDÉRANT QU'une bonne partie de ce succès est due à la contribution et au dynamisme du comité organisateur et de ses bénévoles;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de souligner l'excellent travail de tous les organisateurs et bénévoles;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée aux membres du comité organisateur pour la réalisation de la 15^e édition du tournoi de hockey annuel des Chevaliers de Colomb.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

20.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Lucie Tremblay et Roxanne Tremblay demandent aux citoyens d'être prudents sur les routes.

Denise Larouche félicite madame Julie Meunier et ses bénévoles pour la journée recrue organisée par le Club de curling. Elle invite la population à venir au Tournoi des entreprises qui se déroulera du 20 au 23 mars prochain à Chapais.

Jacques Fortin invite la population à la soirée Vins et fromages organisée par les Chevaliers de Colomb (4^e degré), au profit de l'Association pulmonaire du Québec, qui aura lieu le 30 mars prochain.



No de résolution
ou annotation

19-03-75

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Daniel Forgues informe les citoyens que la Rencontre des aînés Nord-du-Québec aura lieu les 11 et 12 mai prochain à Chibougamau.

Guy Lafrenière remercie les employés des Travaux publics pour leur excellent travail de déneigement des rues lors de la journée de pluie de vendredi dernier. Il remercie également les bénévoles du Tournoi de hockey des Chevaliers de Colomb pour leur excellent travail et il invite la population à assister le 3 avril prochain à la soirée Chasse et pêche, au profit d'Opération enfants Soleil.

Steve Gamache invite la population à la prochaine assemblée publique qui aura lieu le 16 avril prochain, et souhaite un bon mois à tous.

21.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par madame Denise Larouche

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 19 h 40.

Steve Gamache
Maire

Mariève Bernier
Directrice générale et greffière